

CHARTRE DU RANDONNEUR VALDO RANDO

Article 1 - Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel.

Je respecte le balisage et ne pénètre dans aucune propriété qui ne serait pas indiquée par un balisage de la manifestation.

Je respecte les cultures et les animaux d'élevage. Il n'est pas prévu que les parcours empruntent des zones cultivées ou pâturées.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Les chiens seront tenus en laisse.

Article 2 - Cohésion sociale, solidarité et sécurité

Je respecte les autres participants, les bénévoles de l'organisation et, d'une manière générale, les autres personnes croisées durant l'épreuve. Pour les participants aux randonnées VTT, j'adopte un comportement ne mettant pas en danger les autres usagers des chemins empruntés.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'agis en connaissance de cause.

Je porte secours aux participants se trouvant en situation de difficulté.

Je respecte le code la route et me conforme aux messages de sécurité de l'organisation au briefing de départ et tout au long du parcours.

Article 3 - Gestion des déchets

Je réduits mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour ma nutrition de randonnée et mon pique-nique.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur la zone de départ/arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en un autre lieu.

Article 4 - Lutte contre les changements climatiques

Je privilégie le covoiturage pour me rendre sur l'événement.